

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 04/04/2018**

Le mercredi quatre avril deux mille dix-huit, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Presles-en-Brie, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Dominique RODRIGUEZ, Maire.

PRÉSENTS : Monsieur RODRIGUEZ Dominique, **Maire**.

Messieurs BONNIN Patrick, GAUTHERON Daniel, LANDRY Daniel et Mesdames BONNY Florence, RICHARD Rolande, **Adjoint au maire**.

Mesdames COHEN Sylvie, OFFREDO-LESCARE Béatrice, et Messieurs DERAMEZ Pascal, LOUISE DIT MAUGER Philippe, MARSAULE Patrick, MONGAULT Patrick, MORESTIN Christian, WEXSTEEN David, **Conseillers municipaux**.

ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames BENOIT Jeanine, BOUDY Nathalie, LOPES COSTA Alexandra, SAVE Laëtitia et Monsieur LECORNUE Gilles, **Conseillers municipaux**.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Patrick BONNIN.

EGALEMENT PRÉSENTE : Madame DHERMONS Delphine, **Directrice Générale des Services Communaux**.

Le quorum étant atteint, la réunion du conseil municipal débute à 20 heures 30 minutes sous la présidence de Monsieur Dominique RODRIGUEZ.

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à consulter le procès-verbal en date du 07 février 2018 et à l'approuver.

I. Compte de gestion et compte administratif 2017 : commune, assainissement, ALSH, lotissement

Les comptes de gestion et comptes administratifs 2017, identiques, sont présentés en détail selon les résultats suivants :

a) **COMMUNE**

	RESULTATS DE CLOTURE 2016	RESULTATS 2017	RESULTATS DE CLOTURE 2017
INVESTISSEMENT	1.395.322,61 €	- 1.245.000,82 €	150.321,79 €
FONCTIONNEMENT	983.641,98 €	343.445,34€	1.327.087,32 €

b) **ASSAINISSEMENT**

	RESULTATS DE CLOTURE 2016	RESULTATS 2017	RESULTATS DE CLOTURE 2017
EXPLOITATION	209.195,78 €	- 39,23 €	209.156,55 €
INVESTISSEMENT	44.139,86 €	- 3.069,92 €	41.069,94 €

c) **A.L.S.H.**

	RESULTATS DE CLOTURE 2016	RESULTATS 2017	RESULTATS DE CLOTURE 2017
FONCTIONNEMENT	- 4.968,01 €	-129.949,88 €	- 134.917,89 €

a) **LOTISSEMENT**

	RESULTATS DE CLOTURE 2016	RESULTATS 2017	RESULTATS DE CLOTURE 2017
FONCTIONNEMENT	/	0	0
INVESTISSEMENT	/	617.022,68 €	617.022,68 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les comptes de gestion 2017 présentés ci-dessus.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs 2017 présentés ci-dessus, en l'absence de Monsieur le Maire.

II. Affectation des résultats : commune, assainissement, ALSH, lotissement

a) COMMUNE

Au vu des résultats du compte administratif 2017 et des restes à réaliser s'élevant en dépenses à 31.319 euros et en recettes à 125.068 euros, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter :

En section investissement – Compte 001- Recette : 150.321,79 euros
En section fonctionnement – Compte 002 - Recette : 1.327.087,32 euros

b) ASSAINISSEMENT

Au vu des résultats du compte administratif 2017 et des restes à réaliser nuls, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter :

En section investissement – Compte 001- Recette : 41.069,94 euros
En section exploitation – Compte 002 - Recette : 209.156,55 euros

c) A.L.S.H.

Au vu des résultats du compte administratif 2017, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter :

En section exploitation – compte 002 - Dépenses : 134.917,89 euros

d) Lotissement

Au vu des résultats du compte administratif 2017, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter :

En section investissement – Compte 002- Recette : 617.022,68 euros

III. Budget primitif 2018 : commune, assainissement, ALSH, lotissement

Les budgets sont présentés suivant les propositions étudiées au cours du débat organisé en bureau municipal.

Après présentation des états annuels des dettes sur les budgets de la commune et de l'assainissement,

Après présentation du détail des dépenses de fonctionnement et d'investissement, ainsi que des recettes attendues,

Après rappel des montants d'équilibre des budgets 2017,

Considérant les affectations précédemment votées, le Conseil Municipal vote les budgets primitifs 2018 équilibrés de la manière suivante :

1. COMMUNE

- *Investissement :* 965.320,67 euros
- *Fonctionnement :* 3.588.398,32 euros

Monsieur Christian MORESTIN vote contre.

2. ASSAINISSEMENT

- *Section exploitation :* 239.431,55 euros
- *Section investissement :* 74.965,94 euros

A l'unanimité.

3. A.L.S.H.

Section de fonctionnement 435.168,00 euros

A l'unanimité.

4. LOTISSEMENT

Le budget 2018 est voté à l'unanimité en suréquilibre sur la section de fonctionnement selon les montants suivants :

- *Investissement équilibré :* 672.000,00 euros
- *Fonctionnement en dépenses :* 578.377,32 euros
- *Fonctionnement en recettes :* 1.239.325,17 euros

IV. Taux des taxes des impôts directs

Suite à la notification par les services fiscaux de l'état 1259 en date du 30 mars, le conseil est sollicité pour débattre des taux d'imposition des taxes directes locales.

Le conseil municipal à l'unanimité décide les taux suivants des taxes directes locales 2018

- Taxe d'Habitation : 14,97 %
- Taxes Foncières : 21,84 %
- Taxes Foncières Non Bâti : 51,11 %

V. Subvention aux associations

L'assemblée décide d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	Montant	Subvention exceptionnelle	Nombre de votants	DETAIL DU VOTE
Coopérative Scolaire	2 000		14	M. MORESTIN C. vote contre
Mission locale pour l'emploi	1 000		14	M. MORESTIN C. vote contre
Anciens combattants	180		14	M. MORESTIN C. vote contre
Fnaca	180		14	M. MORESTIN C. vote contre
Croix rouge	0		14	M. MORESTIN C. vote contre
Croix rouge Villepatour	400		14	M. MORESTIN C. vote contre
Foyer rural	1 500		14	Abstention de M. LOUISE DIT MAUGER P. M. MORESTIN C. vote contre
Amicale du Personnel	1 500		14	M. MORESTIN C. vote contre
Comité de Jumelage	0		14	M. MORESTIN C. vote contre
Comité des Fêtes	1 000	1 200	14	M. MORESTIN C. vote contre
APA	1 700	137	13	M. GAUTHERON D. ne participe pas M. MORESTIN C. vote contre
Atelier poterie	300		14	M. MORESTIN C. vote contre
Dessin peinture	1 500		14	M. MORESTIN C. vote contre
Point d'orgue	5 500		14	M. MORESTIN C. vote contre
AS danse et gymnastique	5 000	118	14	M. LOUISE DIT MAUGER P. et M. MORESTIN C. votent contre
Judo club	2 000		13	M. WEXSTEEN D. ne participe pas M. MORESTIN C. vote contre
Racing club Preslois	3 650		14	M. LOUISE DIT MAUGER P. M. MORESTIN C. votent contre
Tennis club	1 500		14	M. MORESTIN C. vote contre
ASBFP Boxe	1 000		14	M. MORESTIN C. vote contre
Rando Briarde	600		13	M. BONNIN P. ne participe pas M. MORESTIN C. vote contre
Resto du cœur	750		14	M. MORESTIN C. vote contre
Sextant	2 500		14	M. LOUISE DIT MAUGER P. M. MORESTIN C. votent contre
Les petites Frimousses	1 200		14	M. MORESTIN C. vote contre
Couture	300		14	M. MORESTIN C. vote contre
La boule Presloise	500		14	M. MORESTIN C. vote contre
Du côté des enfants	600		14	M. MORESTIN C. vote contre
Lymphangiomes	500		14	M. MORESTIN C. vote contre
La Courgette	200		13	M. DERAMEZ P. ne participe pas M. MORESTIN C. vote contre
Presles Sauvegarde Patrimoine	400		13	M. RODRIGUEZ D. ne participe pas M. MORESTIN C. vote contre
Entraide informatique	200		14	M. MORESTIN C. vote contre

VI. Programme d'action du Contrat Intercommunal de développement

M. le Maire informe l'assemblée des dispositifs de subventionnement du Conseil Départemental au bénéfice des EPCI et des communes.

Lorsque ces dernières sont à un seuil inférieur à 2 000 habitants elles peuvent prétendre au contrat « Fer ». Au-delà de ce seuil, les communes doivent au sein de leur EPCI élaborer un programme d'actions porté par ce dernier au travers d'un Contrat Intercommunal de Développement (C.I.D.).

L'enveloppe prévue par la CCVB est de 1 521 004€ et doit être répartie à 60% pour la Communauté de communes et à 40% pour les communes membres de plus de 2 000 habitants soit Fontenay-Trésigny, Rozay-en-Brie et Presles-en-Brie.

Ainsi est-il prévu dans le C.I.D. :

- 311 849,00 € pour Fontenay Trésigny,
- 166 567,50 € pour Rozay-en-Brie,
- 129 985,50 € pour Presles-en-Brie
- 912 601,20 € pour la CCVB.

M. le Maire rappelle au conseil municipal que le projet communal prévoit la création d'une salle modale comprenant un gymnase avec gradins pouvant accueillir des activités sportives et culturelles, des vestiaires et une salle avec un espace traiteur pour un montant de 2 846 000€ H.T.

Il est précisé que le C.I.D. n'intervient que sur le plan financier puisque les communes restent maître d'ouvrage de leur projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par

- ***VALIDE le programme comme détaillé ci-dessous.***
- ***VALIDE le principe de signature du contrat cadre et d'une convention de réalisation fixant le montant de la subvention départementale pour les actions dont la commune est maître d'ouvrage.***
- ***AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces s'y rapportant.***

Contrat Intercommunal de Développement (CID)
de la Communauté de communes du Val Briard

Programme d'actions de la commune de Presles-en-Brie

Intitulé du projet	Calendrier prévisionnel	Coût estimé HT	Subvention demandée	%	Autres financements
Salle multi-modale	-Etudes 2018 -Travaux 2019/2020	2 846 000€	129 985,50€	4,5	/

VII. Rétrocession de l'impasse du Vieux Puits

M. le Maire présente à l'assemblée la demande de rétrocession par l'association syndicale les Jardins de la Tour en date du 08 avril 2017 et rappelle les termes de la première délibération prise en novembre 2017 et pour laquelle des précisions doivent être apportées.

Le conseil municipal à l'unanimité annule la délibération n°17/11/75 en date du 27 novembre 2017 et décide :

- ***l'intégration à titre gracieux dans le domaine public communal de la voirie, des VRD et des espaces verts, cadastrés C1276, C1266, C1315, C1305, C1248, C1289, C1263, C1300 et C1238,***
- ***autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents, dont l'acte administratif.***

VIII. Règlement de location de la salle de restauration

M. le Maire présente à l'assemblée le projet de modification du règlement de location de la salle de restauration.

Il s'agit d'en permettre la location toute l'année hors période estivale, juillet et août.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le règlement de la location de la salle de restauration.

IX. Statuts du SMAVOM

M. Deramez informe le conseil municipal des nouvelles élections qui se sont déroulées suite au décès de M. Barbaux. M. Cauchie, Maire de Liverdy-en-Brie a été élu président du syndicat. M. Deramez n'ayant pu être renouvelé dans son mandat de vice-président, se réjouit toutefois de retrouver sa pleine liberté de parole face aux représentants des communes de Gretz-Armainvilliers et Tournan-en-Brie dont l'objectif commun est de modifier la représentativité du syndicat afin d'obtenir plus de sièges au sein de l'assemblée.

C'est dans ce sens que la ville de Tournan-en-Brie a délibéré pour demander une modification des statuts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- donne un avis défavorable à la modification des statuts du SMAVOM sollicité par la commune de Tournan-en-Brie,

- confirme la répartition des sièges de délégués entre les communes adhérentes comme suit :

<i>Communes et Communauté de Communes</i>	<i>Répartition actuelle (en nombre de sièges)</i>
<i>Val Briard</i>	<i>24</i>
<i>Gretz-Armainvilliers</i>	<i>3</i>
<i>Tournan en Brie</i>	<i>3</i>

X. SDESM : maintenance de l'éclairage public

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) assurait une prestation dans le cadre de l'entretien et la maintenance de l'éclairage public de ses communes adhérentes et souhaite poursuivre cette prestation dans l'intérêt desdites communes.

Le SDESM propose de coordonner un groupement de commande et serait pilote de cette prestation dans l'intérêt desdites communes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE d'adhérer au groupement de commandes,*
- APPROUVE les termes de la convention constitutive et ses annexes,*
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention constitutive,*
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget primitif pour la réalisation des prestations de services et de travaux*

XI. SDESM : convention financière du groupement de commande Citisol

Dans le cadre de la convention financière du groupement de commande CITISOL, M. le Maire rappelle que des travaux dans les combles de la mairie sont à prévoir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ACCEPTE les termes de la convention cadre et financière du groupement de commande CITISOL,*

- **AUTORISE M. Le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération ainsi que le bon de commande associé à l'isolation des combles de la Mairie, précisant les montants suivants :**

	Prix uni- taire en € HT	Qté	Unité	Prix global en € HT
Visite préparatoire	150,00	1	u	150,00 €
Travaux isolation laine minérale	20,18	198	m ²	3 996,23 €
Travaux isolation laine textile recyclé	24,78	198	m ²	4 907,03 €
Désencombrement des combles (hors isolation)	0,00	0	m ³	0,00 €
Traitement des déchets (hors isolation)	0,00	0	m ³	0,00 €
Reprise de plancher	0,00	198	m ²	0,00 €

- **PRECISE que :**
 - *la visite préparatoire a déjà été réalisée,*
 - *le conseil municipal acte le choix d'isoler la mairie avec de la laine minérale pour un prix total d'isolants de 3 996,23€.*

XII. Représentation du SIBVeB

M. le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1^{er} janvier 2018 la CCVB s'est substituée à la commune au sein du syndicat de la Barbançonne. Ce dernier ayant modifié dans le cadre du transfert de la compétence GEMAPI, ses statuts, 2 suppléants sont maintenant nécessaires.

Lors du dernier comité de la CCVB, M. Rodriguez s'est donc porté candidat à cette seconde suppléance. Il rappelle aux titulaires et au 1^{er} suppléant la nécessité de se rendre aux réunions des comités syndicaux.

XIII. Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

M. le Maire rappelle que la transmission des actes se fait par voie de dématérialisation et que la première convention ne prévoyait pas la télétransmission des marchés publics.

Il est proposé à l'assemblée de modifier cette convention par un avenant, afin d'y intégrer ces documents.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer l'avenant à la convention entre la Préfecture et la Mairie autorisant la télétransmission des marchés publics.

XIV. Questions diverses

a) Médiathèque

Mme Bonny informe l'assemblée de la mise en place d'un sondage relatif à la Médiathèque. Cette enquête va permettre de faire le point sur l'usage qui est fait de cet équipement et d'intégrer les usagers dans la réflexion sur ce qui pourrait être amélioré.

b) Syndicat

M. Morestin informe le conseil municipal que très prochainement des décisions vont se prendre au sein des syndicats de rivière afin de ne former d'ici les prochaines élections qu'une seule entité qui serait basée à Montgeron avec une antenne à Rozay-en-Brie et qui comprendrait 2 à 3 techniciens de rivière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.